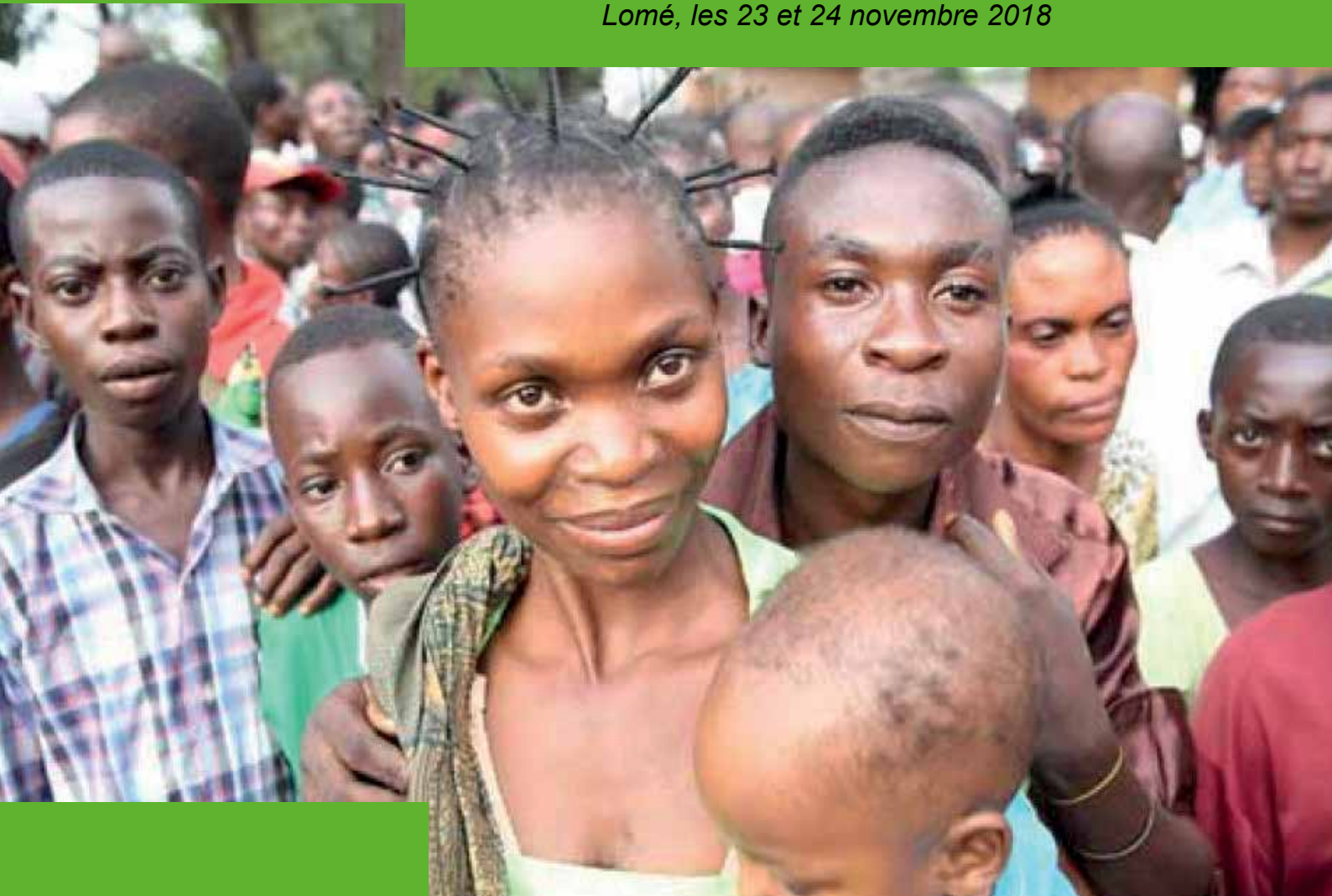


Colloque :

OPINION PUBLIQUE, CHANGEMENT SOCIAL ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE

Lomé, les 23 et 24 novembre 2018



Un évènement organisé par :

Avec le soutien de :



Colloque :

OPINION PUBLIQUE, CHANGEMENT SOCIAL ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE

23 et 24 novembre 2018

Centre Christ Rédempteur, Lomé, TOGO





© Le Rameau de Jessé / Photo de groupe, colloque «Opinion publique, changement social et démocratie en Afrique»

L'Association « Le Rameau de Jesse » (RJ), en collaboration avec les Universités Sociales du Togo (U.S.T.) et le Projet d'Accompagnement Œcuménique du Togo (PAOET), a organisé les 23 et 24 novembre 2018, un colloque sur le thème : **Opinion publique, changement social et démocratie en Afrique**. Ce colloque qui s'est tenu au Centre Christ Rédempteur (ancien Brother Home) de Lomé s'est penché sur la situation de l'opinion publique dans les pays africains.

Les questions fondamentales du colloque sont ainsi formulées :

- **l'opinion publique existe-t-elle en Afrique ou bien serait-elle étouffée par des facteurs socioculturels comme une sorte de loyauté intra-ethnique ou régionaliste envers les leaders ?**
- **Dans un pays comme le Togo qui a subi de longues années de restriction sévère des libertés individuelles, les éléments constitutifs de l'opinion publique ont-ils été mutilés au point où celle-ci ne peut plus s'exprimer ?**

En considérant l'opinion publique comme un instrument indispensable au contrôle social, les organisateurs justifient la tenue de ce colloque par la nécessité de trouver des pistes pour qu'une opinion publique se développe en Afrique afin que le citoyen devienne à la fois un veilleur attentif sur les choix politiques et économiques qui lui sont proposés et un consommateur actif dans sa vie quotidienne. L'objectif était également de définir, dans la constitution d'une opinion publique, l'apport des diverses composantes de la société (citoyens, universitaires, politiques, syndicalistes, artistes, leaders religieux de toute obédience, autorités traditionnelles, etc.). Il a également été question de réseaux sociaux qui ont pris une très grande importance dans le fonctionnement des sociétés africaines. Enfin, les intellectuels ont été interpellés sur leur rôle de veille et d'éveil dans la constitution de l'opinion publique.

Pour atteindre ces objectifs, trois sous-thèmes ont été retenus pour situer les défis et enjeux d'une opinion publique propice au changement social et démocratique en Afrique. Ces sous-thèmes sont ainsi formulés :

- **Sous-thème 1** : L'opinion publique, une réalité en Afrique ?
- **Sous-thème 2** : Opinion publique et libertés individuelles.
- **Sous-thème 3** : L'opinion publique et le changement social.

Ces trois sous-thèmes ont été introduits par une conférence inaugurale, sur le thème « **Systèmes politiques et émergence d'une opinion publique en Afrique** » donnée par M. Victor TOPANOU - Maître de conférences en Sciences Politiques, Université d'Abomey-Calavi - et clôturés par un débat général sur le thème « **Démocratie et émergence d'une opinion publique en faveur du changement** ».

Vendredi 23 novembre 2018

OUVERTURE

Le Colloque a été ouvert par M. Roger Ekoué FOLIKOUÉ, Maître assistant au département de Philosophie de l'Université de Lomé et membre du Rameau de Jessé, qui, au nom de l'Association « Le Rameau de Jesse » a souhaité la bienvenue aux participants tout en les remerciant de leur présence dans cette salle de conférence du Centre Christ Rédempteur.

Dans son allocution, M. FOLIKOUÉ a justifié la tenue de ce colloque par l'importance, pour les citoyens, d'occuper pleinement leur place en jouant correctement leur rôle de veilleurs. Il a par ailleurs présenté ce colloque comme une suite du colloque de mars 2018 portant sur **Crise du pouvoir politique et développement de l'Afrique**. Le colloque de mars s'est focalisé sur le pouvoir politique en s'adressant aux gouvernants ; celui de novembre s'adresse aux gouvernés, car il n'y a pas de démocratie sans gouvernés. Pour finir, l'orateur a indiqué que ce colloque est une occasion pour rassembler les citoyens de la société civile, les politiques, les syndicats et les leaders religieux comme acteurs de la société en vue d'analyser les forces et les faiblesses de l'opinion publique au Togo. Il s'agit donc d'inviter chaque Togolais à prendre ses responsabilités en tant que citoyen.



© UST / M. FOLIKOUÉ, Président du Rameau de Jessé pour le mot d'ouverture.

CONFÉRENCE INAUGURALE

Systemes politiques et émergence d'une opinion publique en Afrique

(M. Victor TOPANOU)



© Le Rameau de Jessé / M. TOPANOU

Avec la modération de Mme Maryse QUASHIE, Maître de conférences, spécialiste des Sciences de l'Education, membre du Rameau de Jessé, la conférence inaugurale présentée par M. Prudent Victor K. Kouassivi TOPANOU était sur le thème « Systemes politiques et émergence d'une opinion publique en Afrique ».

En prenant la parole, M. TOPANOU a d'abord remercié les organisateurs pour le choix de sa personne pour tenir la conférence inaugurale de ce colloque.

Au début de sa conférence, M. TOPANOU, tout en rappelant la problématique de la place et du rôle de l'opinion publique dans le changement social dans un contexte démocratique, a indiqué que sa communication, eu égard aux différentes com-

munications du colloque, servirait à poser les jalons à partir desquels l'on pourrait construire une réflexion théorique et générale qui répond aux différentes préoccupations.

Ainsi la conférence commence avec un cadre conceptuel sur « le système politique » et « l'opinion publique ».

Pour la notion de système politique, l'orateur a fait référence à David EASTON et Amitaï ETZIONI. Toutefois, il a présenté l'approche etzionienne qui situe le système politique comme une « **totalité englobant l'ensemble des phénomènes considérés comme tels par l'analyse savante** ». En effet, c'est Amitaï Etzioni qui, le premier, précise le contenu du « système politique » qui inclut, selon lui, tout à la fois « *les pouvoirs publics avec les règles qui les régissent, les partis et groupes d'intérêt qui interviennent sur la scène politique ainsi que l'ensemble des processus de mobilisation, de participation et de représentations à travers lesquels se construisent les relations entre profanes et professionnels de la politique, entre gouvernés et gouvernants* ».

D'un autre côté, l'opinion publique, elle, est entendue comme « *l'ensemble des convictions et des valeurs plus ou moins partagées, des jugements, des préjugés et des croyances de la population d'une société donnée* ». De ce point de vue, l'opinion publique se caractérise comme nécessairement collective et influence à des degrés divers les gouvernants ; elle est composite et animée de forces, souvent contradictoires.

Pour constituer une opinion publique, il faut nécessairement dépasser la dimension personnelle et individuelle du débat. Pour qu'il y ait opinion publique, il faut également qu'elle soit audible. Une opinion non exprimée ou une opinion exprimée mais non entendue n'est pas une opinion publique, car il faut qu'elle soit relayée pour que l'on y adhère.

Les médias et les réseaux sociaux dans le processus de fabrication de l'opinion publique sont dès lors indispensables. Et c'est justement la pluralité et la variété des médias qui fait la force de l'opinion publique.

Après cette clarification conceptuelle, la communication s'est poursuivie avec la thèse que défend M. TOPANOU à savoir que la démocratie est un terreau infiniment plus favorable à l'émergence et à l'épanouissement d'une opinion publique nationale et que dans le processus d'émergence de l'opinion publique, les élites politiques, intellectuelles, économiques, culturelles et sociales occupent une place centrale et déterminante.

Pour ce faire, il construit son argumentaire autour des deux axes suivants :

- analyse des débats sur le meilleur régime politique et conséquemment sur la nature du régime politique ;
- nécessité pour les élites de travailler à la consolidation de la démocratie et de l'opinion publique.



© UST / Mme QUASHIE et M. TOPANOU lors de la conférence inaugurale.

Le premier axe présente les raisons de la contestation du principe démocratique ainsi que la contestation de l'universalité de la démocratie. Pour Victor TOPANOU, la contestation du principe démocratique est un véritable procès en illégitimité de la démocratie et elle est structurée, d'une part, autour de ce qu'il convient d'appeler « la finalité démocratique » et d'autre part, des analyses historicistes.

En somme, toutes ces explications sont insatisfaisantes parce qu'elles reviennent à confirmer l'idée que « *les Africains ne sont pas mûrs pour la démocratie* » ou encore que « *la démocratie est un luxe* » pour eux : non seulement c'est inexact et à contre-courant de l'histoire, mais c'est également une injure à l'intelligence collective des Africains.

Dans le deuxième axe, M. Victor TOPANOU plaide pour la construction et le renforcement la démocratie à travers la relation entre le système politique, l'opinion publique et le développement et d'autre part, la responsabilité des élites dans la construction d'un État démocratique. M. Victor TOPANOU est convaincu que la construction d'un pays incombe aussi bien dans sa dimension conceptuelle, stratégique qu'opérationnelles aux élites. Le choix de la démocratie ou de la dictature est nécessairement le reflet de la pensée et du choix éclairé des élites. De fait, le problème des pays francophones d'Afrique noire, c'est précisément la qualité de ses élites parmi lesquelles il y a une grande majorité qui refuse de s'engager pour la cause démocratique tandis qu'une minorité tricheuse et agitée s'empare du pouvoir politique et de tous ses leviers pour combattre la démocratie.

En somme, pour que la démocratie progresse dans nos pays et que cela profite aux opinions publiques, il faut décréter la cause démocratique, une cause nationale. Il faudrait alors que la majorité silencieuse des élites d'aujourd'hui se joigne à une minorité qui se bat actuellement pour inverser les rapports de force contre les élites tricheuses et corrompues actuellement au pouvoir.

Le débat qui a été ouvert après cette conférence inaugurale a permis d'approfondir davantage quelques thèmes développés par le conférencier.

Les questions et commentaires ont tourné autour des points suivants :

- Le rapport entre les Constitutions des pays africains et la Constitution française.
- La démocratie, autre forme de colonisation de l'Afrique ?
- La place des instituts de sondage en Afrique et place du citoyen dans la constitution et la dynamique de l'opinion publique.

Répondant aux différentes questions, M. TOPANOU a insisté sur la différence entre les démocraties française, allemande et américaine. Cependant, du point de vue des fondamentaux : liberté, droits de l'homme, bonne gouvernance, ces démocraties sont les mêmes. C'est bien évident que l'Afrique ne doit pas plaquer ce qui se passe ailleurs, elle doit inventer ses institutions. Au Bénin par exemple, il n'y a pas de Premier Ministre, mais il y a des contre-pouvoirs.

SOUS-THÈME 1 :

L'opinion publique une réalité en Afrique ?

Le premier sous-thème « L'opinion publique une réalité en Afrique ? » est composé de cinq communications :

- L'opinion publique en Afrique : histoire et réalité.
- Quelle éducation pour favoriser une opinion personnelle ?
- Le devoir citoyen de se faire une opinion : une réalité en Afrique ?
- Loyautés groupales et opinion publique.
- Le consommateur togolais et l'opinion publique (Témoignage).

Ces différentes communications sont présentées respectivement par le Pr. Michel GOEH-AKUE, Enseignant-chercheur au Département d'Histoire et Archéologie de l'Université de Lomé, Mme Maryse QUASHIE, M. Magloire KUAKUVI, Maître-assistant, spécialiste de Philosophie, responsable de la Commission Justice et Paix diocésaine, M. Christophe NAO, Enseignant-chercheur, spécialiste des Sciences de l'Éducation et le témoignage de M. Emmanuel SOGADJI, Responsable de la Ligue Togolaise des Consommateurs. Ce panel a été modéré par le Pr. David DOSSEH, Médecin et enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Lomé, coordonnateur des Universités Sociales du Togo.

La communication intitulée **L'opinion publique en Afrique : histoire et réalité** du professeur GOEH-AKUE a commencé avec une question : peut-on dire qu'il y avait en Afrique une opinion publique pendant la période précoloniale ?

Il a procédé par une analyse qui met en exergue les maîtres de la parole en Afrique :

- Les maîtres spirituels et les notables du roi. Car le roi ne parle pas, ce sont les *tchamis* (notables) qui parlent. Exemple de Maître Thierno dans *l'Aventure ambiguë* de Cheick Amidou Kane, qui avertit sur les dangers de l'Occident ;
- Les *bocos* (devin) qui prédisent la journée ;
- Les sages. Dans les sociétés gérontocratiques, le chef de famille est sage, c'est celui qui a une expérience dans la vie communautaire. Mais il y a aussi les jeunes.

En outre, les chefs ou les rois n'ont jamais gouverné seuls ; ils écoutaient ceux qui étaient considérés comme des sages qui étaient eux aussi à l'écoute de la population.

Pendant la période coloniale, il existait une opinion publique. On peut citer l'exemple du quartier de Bé dans la ville de Lomé, où les jeunes se sont constitués en donneurs d'alerte. On peut aussi citer le cas de la révolte des femmes de Lomé. Le chef qui veut régner longtemps doit écouter l'opinion publique.

La deuxième communication de ce panel a été présentée par Mme Maryse QUASHIE sur le thème: **Quelle éducation pour favoriser une opinion personnelle ?** Cette communication a commencé avec une opposition entre la maturité en Afrique et en Europe. En Afrique, être mature c'est demander conseil à un aîné. En Occident par contre, être mature c'est décider seul sans se référer à un autre. Conséquence de cette comparaison, il y a la question : comment former l'individu de manière à ce qu'il se forge sa propre opinion ? Les paradigmes fondateurs :

- « *Il faut que l'apprenant soit convaincu qu'en toute circonstance la voie à prendre se trouve au bout d'une quête personnelle* ».
- « *La solution n'est pas au bout d'une démarche qui pousse à chercher la personne qui détient la solution.* »

La troisième communication, celle de M. Magloire KUAKUVI, intitulée **Le devoir citoyen de se faire une opinion : une réalité en Afrique ?** est construite autour des questions suivantes :

- Qui est citoyen ?
- Où peut-il se faire une opinion ?
- Comment peut-il se faire une opinion ? (esprit critique et autonomie de réflexion) : la rationalité n'est pas un automatisme, d'où l'importance de l'éducation.

Dans sa présentation, M. KUAKUVI a défini le citoyen comme une personne qui dispose de tous ses droits civiques et politiques dans l'État dont elle a la nationalité. Ces droits sont de différents ordres



© Le Rameau de Jessé / Mme QUASHIE, M. KUAKUVI, Pr. DOSSEH, Pr. GOEH-AKUE et M. NAO

à savoir, les droits civiques et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits de solidarité. À côté de ces droits, il y a des devoirs.

Pour M. KUAKUVI, ces droits individuels ne suffisent pas à faire une République pour la simple raison qu'avec Cicéron, la République est la chose du peuple et un peuple n'est pas toute réunion d'hommes rassemblés de manière quelconque, mais dans la réunion d'une multitude d'hommes associés par leur adhésion à un même droit et par une communauté d'intérêts. (Cicéron, République, XXV 39).

Le citoyen doit, en effet, former son opinion par l'esprit critique qui consiste à n'admettre aucune affirmation sans l'avoir soumise à un examen préalable pour ne pas admettre toute information comme allant de soi. C'est en cela que le rôle des médias est très important.

La dernière communication de ce panel, celle de M. Christophe NAO, a porté sur **Loyautés groupales et opinion publique**. Pour M. NAO, l'enracinement de la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit en Afrique, nécessite des principes clairs.

Une question cruciale se pose : comment concevoir une opinion publique dans le contexte africain lorsque les peuples sont marqués par une sorte de loyauté envers les leaders ? Pour répondre à cette question, M. NAO, en partant de l'assertion selon laquelle l'être humain est par nature un être social, va examiner la question de la loyauté groupale en s'appuyant sur les liens sociaux qui existent entre l'individu, les groupes sociaux et la société. M. NAO va distinguer quatre approches de la loyauté groupale dans une perspective psychosociologique : *l'approche économiste* qui met l'accent sur l'intérêt calculé de l'individu à demeurer au sein du groupe, basée sur les avantages qu'il peut tirer de cette appartenance ; *l'approche affective* basée sur l'identification de l'individu aux buts du groupe, son intériorisation des valeurs et son aspiration à demeurer membre du groupe ; *l'approche normative* qui met l'accent sur l'obligation morale ressentie par l'individu de continuer à être membre, mais pas nécessairement en raison d'un engagement affectif envers le groupe ni même sur la base d'une logique rationnelle et *l'approche rationnelle* basée sur la réflexion qui détermine les choix qui vont dans le sens de l'intérêt du pays et non du groupe social.

En définitive, le niveau de précarité des individus, le degré de compétition auquel ils sont soumis sur le marché du travail, la difficulté qu'ils ont à s'insérer dans la société constituent de fortes incitations à se réclamer de son groupe social pour progresser sur l'échelle sociale implicitement créée par le système. Et, au contraire, la stabilité de l'emploi, la qualité de la gouvernance et le niveau de richesse du pays ont un effet positif sur l'identification à la Nation plutôt qu'à l'ethnie.

Les communications de ce panel ont pris fin avec le témoignage de M. Emmanuel SOGADJI. M. SOGADJI s'est principalement interrogé sur le **comportement des consommateurs et de l'appréciation que l'opinion publique a du concept de consommateur**. Il a en outre abordé les attitudes des consommateurs dans des situations où ils sont désabusés.

Mais avant d'entrer dans le vif de son témoignage, M. SOGADJI s'est un peu attardé sur l'historique et le cadre juridique togolais de protection du consommateur, notamment la Constitution de 1992. À travers ces cadres juridiques, M. SOGADJI a montré la place du consommateur dans la chaîne du

système capitaliste, ce qui permet de porter regard sur la jouissance que les consommateurs ont des biens et services acquis. De fait, pour avoir une bonne vie, il faut revendiquer car, un consommateur qui veut vivre mieux doit « consommer qualité ». Ainsi les émeutes urbaines doivent être comprises comme la révolte de consommateurs frustrés, humiliés. Face aux révoltes consuméristes, les autorités ont des réactions pas toujours idoines.

Revenant sur le consommateur, M. SOGADJI a énuméré les facteurs aussi bien internes, psychologiques et les besoins qui orientent son comportement. Pour M. SOGADJI, on distingue trois types de consommateurs au Togo : les consommateurs actifs, les consommateurs de classe et les consommateurs passifs. Ils correspondent respectivement :

- au consommateur qui interroge et s'interroge pour savoir si le produit ou le service est adapté à ses besoins ;
- au consommateur pour qui la qualité est déjà garantie dans le choix des endroits où il achète ;
- et au consommateur qui ne sait guère qu'il a une force dans sa quête de mieux vivre. Bien qu'humilié, désabusé, il se plait dans cette situation. La plupart des Togolais se situent dans cette catégorie.

M. SOGADJI a conclu ses propos sur le fait que l'opinion publique togolaise méconnaît l'existence du droit à la consommation et donc croit très peu en sa force de transformer les choses par ses exigences. Pour lui, les consommateurs togolais peuvent être considérés comme des prisonniers privés de mouvements habituels.

À la fin des communications de ce premier panel, il y a eu des échanges avec l'auditoire à travers des questions et des commentaires dont voici les grandes tendances :

- Quel est le modèle de citoyen togolais qu'on veut former ?
- Comment faire la conciliation entre valeurs traditionnelles et modernes ?
- Les éléments déclencheurs de l'opinion publique.
- Opinion publique et loyauté ethnique en Afrique.
- Que faire pour l'éducation des consommateurs ?

Des différentes réponses, nous pouvons retenir que nous sommes tous appelés à une responsabilité universelle dans un monde où des valeurs sont partagées. L'opinion publique est un construit, il suppose la liberté d'expression sans crainte de réprimande. Une opinion publique c'est celle qui existe et qui se fait entendre, elle doit être spontanée. Il faut donc un élément déclencheur de l'éveil de conscience, un élément déclencheur de l'engagement. En ce qui concerne l'éducation scolaire, il faut donc se lever pour inventer une école qui nous ressemble. En ce qui concerne l'échange des biens et services, il faut que nous devenions des consommateurs exigeants.

SOUS THÈME 2 :

Opinion publique et liberté individuelle

Pour ce deuxième sous-thème, il y a eu quatre communications suivies d'un témoignage, celui du Pr. Atchi WALLA, Médecin et enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences de la Santé, Responsable du Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo, sur le **pluralisme syndical, division ou droit à la pluralité d'opinion ?**

Les quatre communications sont ainsi intitulées :

- Le multipartisme est-il indispensable pour l'émergence d'une opinion publique ?
- Importance de la société civile dans une Afrique démocratique à re-penser : la nécessité de l'opinion publique.
- Les médias et l'opinion publique au Togo depuis 1990.
- Liberté d'opinion et liberté de manifester en Afrique : cas du Togo.

Ces communications, qui ont été modérées par M. Bernard ATCHRIMI, enseignant-chercheur au département de Sociologie de l'Université de Lomé, ont été respectivement présentées par le Pr. Komi WOLOU, Enseignement-chercheur à la Faculté de Droit de l'Université de Lomé, M. Roger FOLIKOUÉ, M. Daniel LAWSON DRACKEY, Journaliste, et Maître Raphael KPANDE-ADZARE, Avocat à la Cour.

Pour le Pr. WOLOU, l'opinion publique est une réalité controversée mais elle reflète la tendance majoritaire. La communication du doyen de la faculté de Droit soulève deux questions intimement liées : ***l'opinion publique peut-elle émerger dans le multipartisme ? L'opinion publique sans multipartisme est-elle efficiente ?***

L'émergence d'opinion publique efficiente exige le multipartisme comme cadre pour que l'opinion publique puisse jouer son rôle de contrôle social.

L'opinion publique est une réalité construite, elle suppose la liberté d'expression sans crainte de réprimande. On ne peut parler d'opinion publique sans opinion individuelle et une opinion publique n'est pas seulement nationale, elle peut être aussi locale.

Dans le multipartisme, l'opinion publique est obéissante, elle n'est efficiente et efficace dans sa mission de contrôle social que dans le contexte du multipartisme.

La deuxième communication de ce panel, celle de M. Roger FOLIKOUÉ, est intitulée : ***Importance de la société civile dans une Afrique démocratique à re-penser : la nécessité de l'opinion publique.*** La communication commence avec un constat sur le désir des Africains : ***être acteurs, auteurs et surtout être sujets de leur histoire.***



© Le Rameau de Jessé / M. LAWSON-DRACKEY, Me KPANDE-ADZARE, M.ATCHRIMI, Pr. WOLOU et Pr. WALLA

Mais le terme « sujet » renvoie à deux paradigmes contradictoires : être assujetti (*subjectus*) qui est rejeté, et qui conduit à la fois à un individu aliéné et à une Afrique aliénée et puis être sujet de droit (*subjectum*) qui conduit à l'idée de l'homme fondement du droit, homme libre et puis à l'idée d'une Afrique libre.

Il y a donc deux paradigmes contradictoires dans nos pays. :

- Le premier, c'est le paradigme du pluralisme contraire à l'unité qui empêche toute volonté d'avoir une opinion personnelle. Dans un tel contexte, l'individu est une caisse de résonance.
- Et le second est celui du singulier-pluriel qui permet l'existence des individus autonomes, capables de dire *Je* et de se saisir simultanément comme des singuliers.

Dans le paradigme du singulier-pluriel, le *Je* pluriel est aussi celui qui peut dire *Nous* et ce *Nous* n'est pas un *Nous* massif, aliénant, mais un *Nous* qui pose la reconnaissance de tous les *Je*. L'émergence d'une opinion publique dépend d'abord de la capacité à dire *Je*. Oser dire ce que l'on pense est la première condition de faire advenir une opinion publique. Le paradigme du singulier-pluriel n'est pris en compte que par un régime qui fait de la pluralité son moteur de fonctionnement et c'est la démocratie. C'est donc au sein de ce cadre qu'il convient de poser le problème de l'opinion publique.

Nous ne pouvons plus nous taire et laisser tout aux gouvernants. L'existence de la société civile est un droit et non une faveur des autorités.

Dans cette dynamique, il y a deux pièges à éviter :

- Le discrédit des organisations de la société civile qualifiées d'ailes marchantes de partis politiques.
- L'expansion d'une fausse conception de la neutralité par le pouvoir politique.

En effet, la neutralité n'est en aucun cas l'absence de prise de position, c'est au contraire la capacité de dire le vrai, le bien, le juste à tous les acteurs.

Pour M. FOLIKOUE, la phrase « *vous faites de la politique* » dès que vous vous prononcez sur un problème de la cité est une manière de vouloir museler la société civile et surtout de ne pas vouloir tenir compte de l'opinion publique. La neutralité est donc le courage de dire le vrai sans habillage ou sans regarder le statut de celui qui doit recevoir la parole. Une neutralité qui prend le mensonge comme béquilles devient une forme d'aliénation.

Enfin, M. Folikoué estime que l'opinion publique est une construction et une force citoyenne. L'opinion publique n'est pas une donnée, mais c'est une construction à partir des opinions de différents sujets, acteurs de la société. Elle n'est pas la somme des opinions, mais l'expression d'une volonté commune, d'un désir des citoyens à un moment donné.

On peut dire alors que les opinions individuelles sont convoquées dans l'espace public pour leur mise en débat en vue de constituer à un moment donné l'opinion qui fédère les autres et s'impose par sa rationalité : elle devient une force sociale. On peut mettre cependant l'accent sur certaines catégories de personnes comme : les intellectuels, les universitaires, les chercheurs, les artistes, les leaders religieux, les syndicalistes et les journalistes, car une opinion publique doit être élaborée puis être connue et être diffusée. L'opinion publique nécessite un espace public dynamique. Le colloque manifeste une forme de l'espace public indispensable dans la cité. Les médias sont aussi une autre forme d'espace.

En somme, pour M. Folikoué, penser un Togo nouveau, écrire une Afrique nouvelle c'est possible et nous en sommes capables parce que la parole a une puissance performatrice capable de transformer nos sociétés. A ce titre, l'opinion publique est une arme redoutable des citoyens.

Dans sa communication, M. Daniel LAWSON DRACKEY a tout d'abord défini un média comme un outil servant à transmettre les informations. Selon le communicateur, la presse togolaise est un héritage colonial. À l'époque, on pouvait avoir des journaux de combat et d'autonomie. Après les coups d'État de 1963 et 1967, le pluralisme a disparu. De 1960 à 1990, la presse est devenue un outil de propagande du parti-État, culte de la personnalité du chef de l'État. Mais à partir de 1990, les Togolais ont de nouveau une liberté d'expression. Des intellectuels et des étudiants animent la nouvelle presse. Toutefois, la cassure se crée entre population et médias avec l'apparition de presse pour le pouvoir.

Marqués par la précarité, les médias ne jouent plus leur rôle et les citoyens sont mal informés. De nos jours le *social journalism* (journalisme citoyen) s'offre comme un nouveau modèle d'intérêt.

La quatrième communication, celle de Maître KPANDE-ADZARE, a dressé le tableau de la situation de la liberté d'opinion et de la liberté de manifester en Afrique, particulièrement au Togo. Me

KPANDE-ADZARE a consacré la première partie de sa communication à la définition des concepts de liberté d'opinion et de la liberté de manifester. Pour ce dernier, la liberté de manifester est garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 20. Cette liberté est intimement liée à la liberté d'opinion.

Malheureusement, depuis les années 90, années de la naissance du multipartisme en Afrique, la liberté d'expression est le parent pauvre des droits de l'Homme au Togo.

Dans son témoignage, le Pr. WALLA a examiné dans le fonctionnement des syndicats les points de rupture dans leurs rapports internes ou avec les autres partenaires sociaux. Il s'agissait de mesurer le niveau de l'indépendance des syndicats dans leur pluralité.

En ce qui concerne le rôle et l'esprit, un syndicat est un regroupement de travailleurs exerçant la même fonction ou des fonctions connexes. Ainsi constitué, le syndicat a pour rôle :

- la défense des intérêts des travailleurs par la négociation
- l'éducation, la formation

Les syndicats sont considérés aujourd'hui comme de véritables instruments de développement car ils participent à la vie de la cité dans toutes ses facettes.

Le principe premier de l'action syndicale vise à éveiller la conscience des travailleurs sur la nécessité d'agir collectivement pour défendre leurs intérêts. Cet agir collectif véhicule deux valeurs : unité et solidarité. Ces valeurs sont requises entre les travailleurs au sein :

- de l'entreprise ou le service,
- de la branche d'activité
- du secteur d'activité

Eu égard à l'hétérogénéité du domaine d'intervention des syndicats, la pluralité syndicale est a priori une nécessité absolue. La pluralité syndicale est donc une répartition du champ syndical entre les travailleurs syndiqués et ne signifie pas de fait une division dans le sens négatif.

La pluralité syndicale est a priori l'expression la plus éloquente du respect des droits fondamentaux du citoyen.

En somme, la pluralité syndicale doit marcher de paire avec le principe démocratique régulateur de représentativité. Sans l'expression de ce dernier, la multiplicité de syndicats peut desservir les intérêts des travailleurs, les fragiliser et les émietter. Lorsque la constitution d'un syn-



© Le Rameau de Jessé / Pr. WALLA lors de son intervention.

dicat ne se fonde pas sur les valeurs ou les fondements du bien commun dans l'unité et la solidarité, elle peut être une source de confusion et même de division.

En définitive, le pluralisme syndical est une liberté fondamentale. Pour garantir effectivement cette liberté aux travailleurs, ce droit doit s'exercer dans le respect du principe démocratique régulateur de la représentativité. Le syndicalisme, c'est le bien commun dans la solidarité et l'unité. En dehors de ce fil conducteur, la multiplicité de syndicats peut être source d'antagonisme, de division voire d'opposition dans la famille syndicale.

Le débat de ce deuxième sous-thème a porté entre autres sur les axes suivants :

- les répressions ne vident-elles pas le sens de la liberté d'expression ?
- la neutralité peut-elle exister en soi et comment la saisir dans les contextes africains et surtout togolais ?
- critères d'attribution de titre de journaliste chroniqueur ;
- l'expression de l'opinion publique suffit-elle pour le changement ?
- la loi interdit-elle à un syndicaliste d'être dans un parti politique ?
- le monde paysan peut-il être syndiqué ?
- rôle des syndicats dans un pays en crise ;
- le syndicalisme peut-il favoriser l'émergence d'une opinion publique ?

Des réponses à ces questions, nous retenons qu'en face des dérives de certains médias, il faut retenir que les faits sont sacrés, mais les commentaires sont libres. Par rapport à la question de la neutralité, il faudrait revenir dans un débat sur le sens de la neutralité, de l'apolitique. Pour le moment on peut noter qu'être neutre ce n'est pas être partisan.

Ensuite, il ressort des différents apports que tous les travailleurs, quel que soit le domaine, peuvent se syndiquer. Un syndicaliste peut faire de la politique s'il le désire, son statut de citoyen le lui permet.

Samedi 24 novembre 2018

SOUS-THÈME 3 :

L'opinion publique et le changement social.

Pour ce troisième et dernier sous-thème, il y a eu quatre communications et un témoignage sur l'engagement citoyen à travers la musique. Les quatre communications de ce sous-thème sont ainsi formulées :

- Églises et constitution de l'opinion publique pour le changement : effet mobilisateur ou inhibiteur ?
- Les intellectuels, le désir de changement social et l'opinion publique.
- Rôles des autorités traditionnelles dans le processus du changement social.
- Réseau social et changement social.

Ces communications sont présentées respectivement par M. Prosper DEH, Coordinateur du Projet d'Accompagnement Œcuménique du Togo, M. Simon KOUVON, Maître de conférences de Philosophie, Chef du département de Philosophie de l'Université de Lomé, M. Vincent AGBOVI, Maître-assistant au département de Sociologie de l'Université de Lomé, Directeur de CEDES-Afrique, M. Antoine AFANOU, Journaliste et rédacteur en chef à la Radio Nana FM.



© Le Rameau de Jessé / M. AGBOVI, M. DEH, Père AFFOGNON, M. KOUVON, M. AFANOU

Dans sa communication, M. DEH a identifié cinq mécanismes d'influence de l'Église sur l'opinion publique :

- l'éducation religieuse (enseignement confessionnel et catéchèse)
- les sermons (lors des services et célébrations cultuels)
- les études bibliques (exégèses et orientations sur la conduite à tenir)
- les lettres pastorales
- les déclarations publiques spéciales

Pour M. DEH, les Églises disposent de ces cinq mécanismes mais toutes les dénominations religieuses n'ont pas les mêmes mécanismes. Alors que certaines Églises estiment que leurs actions doivent se restreindre exclusivement au niveau de la sphère religieuse, d'autres pensent qu'elles peuvent sortir de ce cadre pour s'étendre au social et au politique. Quoi qu'il en soit, l'influence de l'Église sur le politique est une influence pensée, réfléchie et délibérée. En fonction de l'orientation doctrinale, du type de mécanisme utilisé, du degré d'ouverture sur les problèmes de la société et de la façon de résoudre ces problèmes, l'effet de l'influence de l'Église sera inhibiteur ou au contraire mobilisateur. S'il y a une surestimation de la dimension spirituelle dans l'analyse des problèmes concrets de la société, y compris ceux relatifs à la situation sociopolitique, c'est évident que l'effet de l'influence sera inhibiteur. Mais les effets des actions des Églises peuvent être aussi mobilisateurs et il y a des exemples dans le cas togolais.

Dans sa communication M. KOUVON a montré dans un premier temps la force et la fragilité de l'opinion publique dans le processus du changement social. Pour l'orateur, l'opinion publique dans la politique moderne, libérée de la tutelle théologico-métaphysique, trouve sa force dans le peuple seul détenteur de la souveraineté. Cependant, cette opinion publique est fragilisée par des tensions internes: le monde subjectif des convictions et des positions intimes, le monde social des valeurs et des normes sociales et religieuses et le monde objectif des faits, des situations et événements à interpréter.

Pour ce faire, l'intellectuel est appelé à remplir une fonction d'intelligence nécessaire dans la constitution d'une opinion éclairée afin de la libérer des pièges des préjugés et des idéologies.

Dans sa communication, M. AGBOVI a, dans un premier temps, cherché à répondre à la question de savoir si les autorités traditionnelles (chefs de quartier, chefs de village et chefs de canton) sont porteuses de changement social avant de s'intéresser dans un second temps au rôle de ces autorités dans le processus de changement social.

Pour répondre à ces deux questions, l'orateur est parti de l'attribution et du statut du chef traditionnel selon la législation togolaise. En effet, selon la législation togolaise, le chef traditionnel est une personne physique désignée à la tête d'un territoire administratif de base ; il est le garant des us et coutumes et il doit veiller à l'harmonie et à la cohésion sociales. La désignation et la reconnaissance obéissent aux us et coutumes de sa localité. Après désignation, le chef est reconnu par l'autorité compétente.

Les autorités traditionnelles sont des acteurs de changement social car ils sont d'abord des citoyens et ils représentent la population qui les a désignés. En tant qu'élites, elles sont en principe des por-



© Le Rameau de Jessé / M. AGBOVI lors de son intervention.

teuses de changement social. En tant que leaders d'opinion communautaires sociaux, elles sont appelées à mobiliser la population pour que la bonne cause profite à la majorité de la population. Malheureusement, elles ne portent pas réellement le changement social. En effet, les chefs traditionnels confondent la désignation par leur population et la reconnaissance par l'autorité centrale. Il ressort que les autorités traditionnelles se sentent plus redevables à l'autorité centrale (celui qui les a reconnues) qu'aux populations qui les a désignées.

Dans ce contexte, la nature mythique et sacrée du chef se vide de sa substance originelle pour n'avoir qu'une attribution administrative et politique. Il y a une nécessité de réhabilitation de l'autorité traditionnelle, ce qui incombe à la société civile.

La quatrième communication de M. AFANOU a montré le poids et le rôle des médias sociaux dans les sociétés modernes. Cependant, seulement moins de la moitié de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux. Pourtant, l'interconnexion créée entre les utilisateurs donne corps à ce qu'on peut appeler le « village digital planétaire ».

Mais le problème des réseaux sociaux c'est la circulation des fausses informations ou encore des messages incitant à la haine. Reconnaissons cependant que ces médias ont bousculé le statut de l'information et les infos vont à grande vitesse. Ils sont de nos jours incontournables.

Les réseaux sociaux ont le pouvoir de changer le monde moderne. Il faut donc faire attention à ce pouvoir pour prendre du recul par rapport à ce que nous recevons et réfléchir à ce que nous partageons.

Ces communications ont été suivies par un débat dont les questions les plus importantes étaient :

- Les populations ont-elles le pouvoir de réhabiliter leur chef ?
- Qu'est-ce qu'une opinion authentique ?

En réponse, il faut retenir que pour que les autorités traditionnelles soient réhabilitées, il faudrait que les populations prennent en charge leur chef. Par ailleurs, il faudrait que la société civile se charge de la formation de nos chefs traditionnels sur leurs droits et devoirs. Concernant l'opinion publique, une opinion authentique est une opinion éclairée et construite par des citoyens autonomes. À ce titre, loin de se plaindre des réseaux sociaux, il faudrait reconnaître que les réseaux sociaux sont à l'image de ce que nous sommes.

M. Dosseh d'ALMEIDA, professeur de Philosophie dans un lycée et artiste, est le dernier intervenant de ce panel. Il a joué une de ses compositions pour le public. C'est une composition musicale réalisée pour ce colloque. Il s'agit pour lui de porter le message de l'urgence du changement social pour nous en Afrique.

Après cette expression artistique, il y a eu un débat général dirigé par Mme Maryse QUASHIE qui a d'abord procédé à une synthèse des deux jours de travaux. Bien qu'il soit difficile de faire une synthèse après autant de communications et débats très riches, Mme QUASHIE a réussi à dégager certaines lignes fortes :

1. Lorsqu'on parle d'opinion publique on fait référence à une dynamique :

- L'opinion publique se construit
- L'opinion publique va de l'individu à la collectivité et de la collectivité à l'individu.

2. Il n'y a pas d'opinion publique sans développement de l'esprit critique et la pluralité est le cadre de développement de l'esprit critique :

- Le système sociopolitique, condition nécessaire de l'esprit critique
- Les types d'expression : syndicalisme, manifestation, média, etc. la pluralité prend vie dans le débat

3. Le moteur du développement de l'opinion publique c'est l'éducation selon qu'elle encourage ou non une certaine autonomie ou le conformisme.

4. Il existe des personnes qui actionnent le moteur de développement de l'opinion publique :

- les élites intellectuelles, traditionnelles et spirituelles ; à condition d'être indépendants des intérêts groupaux.

La deuxième partie du grand débat a été consacrée aux échanges, commentaires et questions sur les différentes communications. Les grandes orientations des échanges sont :

- Existe-t-il une opinion publique quel que soit le système politique ?
- Comment comprendre et incarner la neutralité ?
- Les leaders d'opinion sont-ils astreints à une éthique ?
- L'Afrique est-elle malade de ses intellectuels ?
- Dans quel cadre doit être l'intellectuel pour jouer son rôle ?
- Les outils d'expression de l'opinion publique : faut-il s'en méfier ? Comment les prendre en charge au milieu de la société ?
- Pourquoi les Eglises ne se réunissent pas pour mener une action en cas de défaillance des intellectuels qui sont en connivence avec le pouvoir ?

Les réponses à ces différentes questions ont abouti à la mise au point suivant : il y a nécessité que chacun à son niveau s'engage pour un Togo nouveau. Faudrait-il toujours se reposer sur les leaders?

Après un mot de remerciements par M. Roger FOLIKOUE, le colloque a pris fin avec l'exécution de l'Hymne du Rameau de Jessé « *L'Avenir arrive* » par la chorale de M. Roger DOGAN.



© Le Rameau de Jessé / M. d'ALMEIDA et Père AFFOGNON



LE RAMEAU DE JESSE, LE FOCET ET LES UNIVERSITES SOCIALES DU YOGO ORGANISENT UN COLLOQUE SUR
OPINION PUBLIQUE, CHANGEMENT SOCIAL ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE

Date: 23 et 24 Novembre 2018
Lieu: Centre Christ Rédempteur (Ancien Brother House)
Heure: De 8h à 17h

« Qui sommes-nous ?
Où voulons-nous aller ?
Il faut-il mettre sur pied
une force de frappe constituée
en Afrique, en organisations, structures
et en organisations, qui puisse se
lever une place et dans les
rapports de forces mondiaux ?
Nous pouvons travailler ensemble
à construire une nouvelle Afrique ! »
J. A. Z. 2018



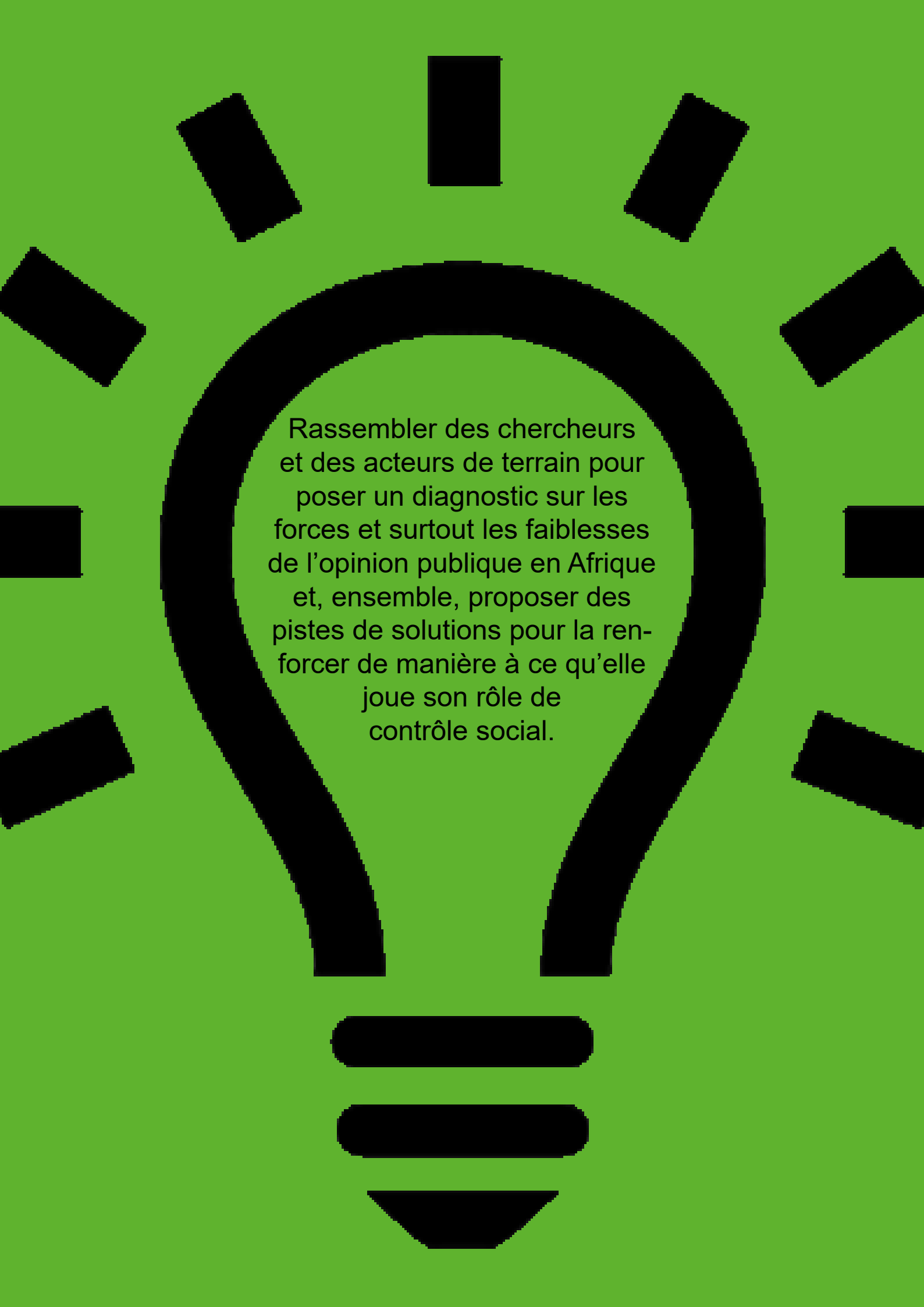
Cet évènement fut réalisé avec le soutien de :



Le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (France)



Le Pro-CEMA de la Délégation de l'Union Européenne au Togo



Rassembler des chercheurs
et des acteurs de terrain pour
poser un diagnostic sur les
forces et surtout les faiblesses
de l'opinion publique en Afrique
et, ensemble, proposer des
pistes de solutions pour la ren-
forcer de manière à ce qu'elle
joue son rôle de
contrôle social.